NOTE D'INFORMATION

ATLAS HARMONIE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23111 en date du 18/07/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT** sise à **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100** représentée par **Madame Nezha ALAOUI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

ATLAS-CAPITAL MANAGEMENT
88 Rue El Marrakchi Q Hippodrome
20100 Casablanca
Tél:+212(0) 5 22 23 76 02-Fax +212(0) 5 22 36 87 84

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

G

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **ATLAS HARMONIE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039380**
- Date et référence de l'agrément : **21/04/2023, GP23048**
- Date de création : **20/12/1999**
- Siège social : **88, Rue El Marrakchi – Quartier Hippodrome 20100**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ATLAS CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **CIH** sis à **187, Avenue Hassan II, Casablanca** représenté par **Monsieur Saad HAJJI OUAFI** et **Monsieur Abdelhakim AGOUMI**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
ATLAS CAPITAL MANAGEMENT	Nezha ALAOUI	0522 23 76 02

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **M. Mohammed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **1.1 (Exclue).**
- Sensibilité max : **8 (Incluse).**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index Global (MBI Global) tel que publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir au souscripteur un outil de placement qui autorise une perspective de rentabilité au moins égale à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP est en permanence investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor.

 Le FCP peut réaliser des opérations de pensions et de prêts ou d'emprunts de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **4 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR).**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **24/03/2000.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux d'Atlas Capital Management et publication, au moins une fois par semaine, dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès d'Atlas Capital Management, au plus tard le vendredi avant 10h 30mn, pour être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative de la part minorée de la commission de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.**
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription portant sur la même quantité et enregistrée sur la même valeur liquidative, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.**
 - **Les autres cas d'exonération restent à la discrétion du membre du réseau de commercialisation.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. L'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'OPCVM gérés par Atlas Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés une fois par mois.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais de publication	Frais de publication : 10.000DH
(2) Commissaire aux comptes	Commissaire aux comptes: 20.000DH HT
(3) Commission AMMC	0,025% HT
(4) Commission Dépositaire	0,0075% HT
(5) Maroclear : Commission de gestion du compte émission (Mensuel)	300 DH HT
(6) Maroclear : Droit d'admission (Trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestation d'Atlas Capital Management	Frais de gestion fixes et variables selon les taux précisés au niveau du mandat de gestion